



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire  
des Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02  
✉ 04 75 64 43 38  
snu07@snuipp.fr  
Site: 07.snuipp.fr

**U.**  
**F.S.U.**

Privas, le 29 septembre 2015

André HAZEBROUCQ  
Secrétaire départemental

Jean Marc DETOUR

Madame l'Inspectrice d'Académie  
Place André Malraux  
BP 627  
07000 PRIVAS

Réf: AHIA15091

Objet : outils d'évaluation CE2 « éducol »

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Vous trouverez en pièce jointe une note de la section départementale du SNUipp-FSU de l'Ardèche relative à l'évaluation CE2.

En effet, lors du CTSD du 3 septembre 2015, nous avons pu dire notre satisfaction de voir le ministère mettre à disposition des enseignants des outils d'évaluation. Nous avons aussi indiqué nos interrogations sur la date de mise à disposition (1<sup>er</sup> septembre 2015) ainsi que sur les modalités pratiques d'utilisation. Nous avons encore fait part de notre surprise quant aux remontées laissant à penser à des incitations, voire des injonctions, provenant du corps inspectoral. Nous avons enfin rappelé que contrairement à ce qui avait été annoncé ça ou là, aucune remontée centralisatrice, à quelques niveaux que ce soit, n'était préconisée!

Dans les jours qui ont suivi ce CTSD, nous avons engagé un travail approfondi d'analyse du dispositif. Il visait d'une part à appréhender le contenu de manière exhaustive, mais aussi à analyser plus précisément les modalités d'utilisation.

Notre démarche est avant tout conduite par la nécessité de rendre cet outil efficient et utilisable par la profession. De ce fait, l'analyse qui suit n'a surtout pas vocation à le discréditer mais au contraire à tenter de l'améliorer. Sans doute, et nous l'espérons, le corps inspectoral du département s'est-il, lui aussi, engagé dans une démarche d'analyse afin de porter des améliorations significatives. Notre travail serait alors complémentaire et nous serions heureux de nous enrichir de toute contribution sur la question.

Enfin, nous considérons que cette question devrait faire l'objet d'un groupe de travail. Celui-ci aurait pour mission d'étudier les modalités pratiques de ce dispositif afin d'en faciliter son utilisation et préconiserait les améliorations nécessaires.

Dans l'attente de ce groupe de travail, certain de l'intérêt que vous porterez à l'analyse que nous vous transmettons et restant à votre disposition, recevez, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean Marc DETOUR

André HAZEBROUCQ  
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU